

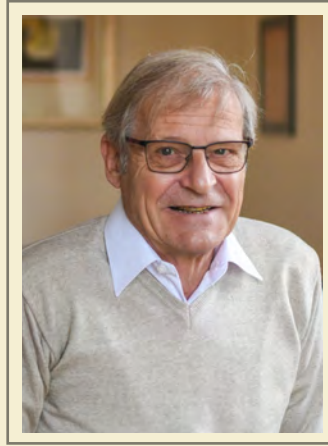
WWW.SELONCOURT.FR

JUIN 2021

SELONCOURT.COMM



SOMMAIRE



L'édito

Mes chers concitoyens,

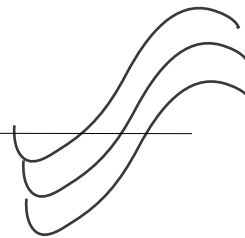
La promesse de jours meilleurs se fait de plus en plus concrète. Les efforts consentis par tous vont nous permettre de retrouver dans les semaines à venir une vie « normale ». Merci à vous tous, aux associations, aux commerçants pour votre civisme et votre patience durant cette période difficile. Je souhaite néanmoins mettre en garde chacun et chacune des Seloncourtois. Nous devons rester vigilants et surtout ne pas abandonner les gestes barrières même pendant la période estivale qui s'ouvre à nous. Ne ruinons pas les sacrifices que nous avons réalisés les mois passés. Notre ville s'apprête à retrouver ses manifestations, certes encore en mode dégradé pour l'instant, et son enthousiasme.

Cependant nous ne devons pas ignorer qu'elle connaît depuis quelques semaines une recrudescence d'actes d'incivilité et de vandalisme. Ces faits même s'ils ne relèvent pas de la grande délinquance ne doivent pas être passés sous silence. La promesse faite de mettre en œuvre le programme « participation citoyenne » sera tenue. Nous sommes prêts à le déployer sur la commune. Nous attendons la nomination en juillet du nouveau commissaire de l'arrondissement de Montbéliard afin de réunir et informer les personnes qui se sont portées volontaires.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été porteur d'espoir et de joie.

Daniel BUCHWALDER
Maire de Seloncourt

- 3 ZOOM SUR
- 6 LA VIE COMMUNALE
- 8 L'ENTRETIEN AVEC
- 10 EXPRESSIONS POLITIQUES
- 11 ETAT CIVIL
- 12 EN VITRINE
- 14 LES COMMERÇANTS



Coupure de l'éclairage public : un test positif

Entre le 3 février et le 3 mai 2021, la Municipalité a expérimenté la coupure de l'éclairage public pendant une partie de la nuit, très précisément entre 23h30 et 3h30.

Ce test « *grandeur nature* » a été mené en collaboration avec l'association Astro 400 dans le but de réduire ce qu'on a coutume d'appeler la pollution lumineuse. L'éclairage a en effet un impact sur la faune, la flore et le ciel mais également sur notre santé puisque la lumière peut perturber les rythmes de notre organisme.

Cette opération visait également à faire des économies sur la facture d'énergie. Il faut savoir qu'en France, l'énergie consommée par les collectivités pour l'éclairage public représente 41 % de la consommation totale. Avec les quelque 1.200 points lumineux que compte la commune de Seloncourt, une telle coupure de quatre heures seulement peut alléger la facture annuelle d'environ 20.000 € ! Une économie non négligeable.

Le 3 février dernier, on a donc « *rallumé les étoiles* » à Seloncourt et tous les candélabres se sont éteints à 23h30. En parallèle, via le compte facebook de la ville, les Seloncourtois ont eu la possibilité de remplir un questionnaire et de faire part de leurs remarques et de leurs habitudes de vie.

Globalement, il semblerait que les Seloncourtois aient plutôt apprécié cette initiative, les réponses étant très largement positives.

Les quelques remarques négatives qui ont été enregistrées ont mis en avant le côté anxiogène de l'obscurité totale et un sentiment d'insécurité. En fait, la commune n'a pas connu d'événements particuliers la nuit pendant cette période de test.

L'essai a donc été poursuivi et même amplifié puisque les horaires de coupure sont désormais de 23h à 4h. La Municipalité souhaite que les propriétaires de magasin éteignent également leur enseigne lumineuse. Certains l'ont déjà fait pendant la première période, les autres seront contactés pour un accompagnement dans cette démarche.

Dans ce cadre, la Municipalité poursuit le remplacement régulier et progressif des ampoules classiques par des leds. A l'heure actuelle, 30 % des équipements fonctionnent déjà en basse consommation.

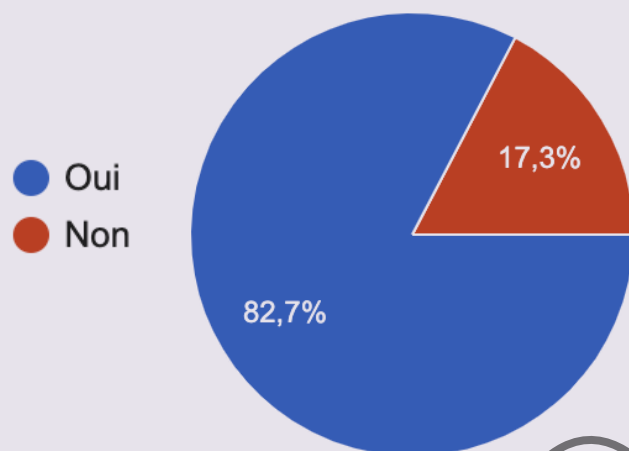
A noter que la question du maintien des illuminations de fin d'année pour toute la nuit n'a pas encore été tranchée par les élus, la réflexion va se poursuivre.



Extrait du questionnaire du retour d'expérience des Seloncourtois :

Voudriez-vous que cette expérience soit effective tout au long de l'année ?

248 réponses



ZOOM SUR

Clap de fin pour la rue Viette

Le vaste chantier de réhabilitation de la rue Viette a connu son épilogue, en ce qui concerne les travaux majeurs en tout cas, au mois d'avril. Au terme de longs mois de travaux (*l'opération avait commencé en novembre*), cette importante artère de la ville a été complètement rendue à la circulation après une semaine de fermeture totale pour la pose de l'enrobé final.

Rappelons que les travaux prévoyaient l'enfouissement des réseaux secs, la construction de trottoirs, la création de places de stationnement, l'aménagement d'espaces végétalisés et l'installation d'un nouvel éclairage public à leds. La construction de trois plateaux surélevés, aux entrées et sorties de la rue, sera de nature à réduire la vitesse des usagers sur cette zone « 30 », d'autant qu'on circule dans une zone dite « partagée » entre les véhicules à moteur et les cyclistes.

Sur la placette créée à l'intersection avec la rue du Centre, l'ouvrage d'art monumental, en tubes acier et bois, a été posé au milieu d'un espace associant parfaitement le minéral et le végétal.

Enfin, sur le bas de la rue, l'ancien lavoir a été mis en valeur tandis que la fontaine qui trônait devant la rue du Presbytère, a été démolie et reconstruite à quelques mètres de là, en bord de chaussée.

D'un coup d'œil, on mesure l'évolution du paysage : les fils aériens ont disparu, la chaussée a été rétrécie pour être normalisée (6,20 mètres), les trottoirs sont spacieux (1,20 mètre) et les nombreuses places de stationnement ont été matérialisées en fonction des commerces du secteur, si bien qu'il ne devrait plus y avoir de stationnement sauvage. Les deux arrêts de bus de la ligne 6 ont par ailleurs été déplacés.

Au terme de la réfection de la chaussée, quelques ouvrages restaient encore à réaliser, notamment sur les trottoirs. L'opérateur Orange a tardé à intervenir sur le chantier et retardé les travaux de pose de l'enrobé qui étaient prévus un peu plus tard.

Quant à la mise en place des plantations, la période idéale étant passée, elle interviendra à l'automne prochain, de nombreux arbres à hautes et basses tiges (35 sujets au total), semblables à ceux qui ont été plantés Place Vermot et Place Fischer, viendront parachever le chantier et lui donner la touche nature.



ZOOM SUR

Masques & détecteurs de CO2 dans les écoles Seloncourtoises

Daniel Buchwalder, s'est rendu dans les écoles de sa ville pour distribuer des masques aux enfants ainsi que des détecteurs de CO2.

Tous les élèves du CP au CM2 de Seloncourt ont reçu une boîte de masques : « avec 50 masques, un enfant est protégé pour 25 jours de classe, complète Laurence Di Vanni, adjointe à l'éducation. »

Les écoles de Seloncourt sont en outre équipées de détecteurs de CO2. Il s'agit d'un capteur de dioxyde de carbone (CO2), dont la présence permet de surveiller la qualité de l'air et, en bout de course, limiter la propagation du Sars-CoV-2.

Concrètement, lorsque ces capteurs indiquent que le seuil d'alerte est atteint, c'est qu'il devient bon d'aérer la salle de classe. Il ne détecte pas la présence

du COVID mais permet en un clin d'oeil de s'assurer de la bonne ventilation de la pièce et donc de diluer les particules infectieuses que chacun expulse en parlant ou en respirant. Plus la concentration en CO2 est élevée dans une pièce, plus la charge d'aérosols pouvant transporter le coronavirus risque d'être importante.

Un investissement coûteux mais nécessaire selon le Maire Daniel Buchwalder : « il en va de la santé collective, celles de nos enfants et, à travers eux, celles de leurs parents, grands-parents. L'école est le lieu où il faut absolument empêcher le développement du virus. »



Une centenaire chez Âges et Vie

En janvier dernier, la résidence Ages et Vie a fêté le centième anniversaire d'une résidente, en l'occurrence Mme Marie-Madeleine Nardin. Née à Valentigney, Mme Nardin a travaillé à la Fraternelle de Seloncourt dès l'âge de 18 ans et elle n'a jamais quitté la cité.

Mariée avec André, elle a eu le bonheur d'avoir deux enfants qui lui ont donné quatre petits-enfants et dix arrière-petits-enfants.

Pleine de vie et de gentillesse, elle a soufflé ses 100 bougies avec plaisir.





Fusion actée pour Marcel Levin et Louise Michel

Dans notre dernier numéro, nous évoquions les inquiétudes liées à la baisse de la population scolaire dans les écoles seloncourtoises s'élevant à plus de 20% entre 2016 et 2020 dans les quatre établissements de la commune. De ce fait, une réflexion s'était engagée suite aux menaces de fermetures de classes, notamment à l'école Marcel Levin et à l'école Louise Michel. « Dans ces écoles, on a actuellement des classes à deux niveaux, note Laurence Di Vanni, adjointe aux affaires scolaires, et une éventuelle fermeture de classe pourrait engendrer des classes à trois niveaux, ce qui n'est pas souhaitable tant pour les élèves que pour leurs enseignants ». Si la menace semble passée pour la rentrée de septembre prochain, il n'y a aucune certitude pour l'année suivante. Partant du principe qu'il vaut mieux agir que subir, **la Municipalité a fait une demande de fusion pour les deux écoles concernées à l'Inspection d'Académie**, seule instance habilitée à valider ce projet. Cette fusion pouvait se faire sur le plan administratif, les élèves continuant à occuper les deux mêmes bâtiments, mais il était également possible de regrouper physiquement les deux écoles sur un seul et même site, en l'occurrence l'école Marcel Levin. L'Inspection d'Académie ayant donné son accord sur le principe de cette fusion, c'est finalement la deuxième solution qui a été retenue. **A partir de la rentrée 2022/2023, les élèves des deux écoles seront regroupés à l'école Marcel Levin qui, d'ici là, fera l'objet d'importants travaux de construction et de rénovation.**

Une extension et des travaux de rénovation

Depuis quelques mois, les élus planchent donc sur une extension de l'école Marcel Levin sur l'arrière de la restauration scolaire, un espace de l'ordre de 60 m² se prêtant parfaitement à cette opération qui reliera les deux bâtiments. La nouvelle construction, sur deux niveaux, abritera deux salles. Au rez-de-chaussée, l'actuelle salle de restauration scolaire verra sa surface réduite d'un tiers, ce qui suffira pour assurer deux services confortables pour les quelque 120 élèves, la surface récupérée et la nouvelle construction, (environ 130 m²) étant affectée au périscolaire, en espace partagé avec l'école. **A l'étage, une nouvelle classe sera aménagée.** En parallèle, l'école Marcel Levin, qui dispose de huit salles de classe au total, sera rénovée. A terme, l'établissement comptera donc neuf salles disponibles pour accueillir les huit classes actuelles des deux écoles (4 et 4).

« Les travaux de rénovation des classes, mais aussi des sanitaires, seront menés en concertation avec les enseignants, assure Laurence Di Vanni. Par exemple, il nous a déjà été demandé de prévoir un point d'eau dans chaque classe, cette demande sera intégrée au projet. » Les avantages de ce regroupement des deux écoles sont multiples d'après Mme Di Vanni : « C'est un avantage sur le plan financier bien sûr, dans la mesure où un établissement scolaire est assez coûteux en charges de fonctionnement. Mais ce sera aussi plus sécurisant pour les parents puisque les élèves de l'école Louise Michel n'auront plus à traverser la route pour se rendre à la restauration scolaire qui se trouve sur place. »

Les travaux de construction et de rénovation devraient commencer cet été, le déménagement de l'école Louise Michel étant prévu à l'été 2022, juste avant la rentrée. Ces travaux dureront un an et se dérouleront, en partie au moins, en même temps que l'année scolaire. Tout au plus les élèves de l'école Marcel Levin devront-ils cohabiter avec les entreprises intervenantes pendant quelque temps, sachant que celles-ci mettront tout en œuvre pour ne pas trop perturber la vie scolaire.

L'école Louise Michel ne sera pas vendue

Une nouvelle réflexion va être engagée à propos du devenir de l'école Louise Michel. Une chose est certaine, ce bâtiment « historique » restera dans le patrimoine communal et ne sera pas vendu. Il pourrait abriter des services municipaux ou des acteurs du monde associatif local, rien n'est encore décidé.

Un nouveau nom pour la nouvelle école ?

En théorie, les appellations « Ecole Louise Michel » et Ecole Marcel Levin » ne devraient pas être conservées, les entités disparaissant purement et simplement sur le plan administratif en raison de la fusion. Il restera donc à trouver un nom de baptême pour le nouvel établissement regroupant les deux anciennes écoles.



LA VIE COMMUNALE



David Grandvoinet, nouveau policier municipal

Depuis le 27 février, la ville de Seloncourt compte un nouveau policier municipal suite à la création d'un troisième poste. David Grandvoinet est donc venu renforcer l'équipe composée de Vincent Lenoir et Laure Bessière. Agé de 47 ans, marié et père de deux enfants, M. Grandvoinet a travaillé pendant une vingtaine d'années en gendarmerie, d'abord en Corrèze puis dans le Territoire de Belfort. En 2015, il a souhaité quitter la gendarmerie. Il est donc devenu policier municipal, d'abord à la Communauté de communes du Sud-Territoire (90) puis à Valentigney. Brigadier-chef principal, David Grandvoinet a postulé à Seloncourt lors de l'ouverture de ce nouveau poste. Ses missions seront multiples, relations avec la population, contrôles routiers et de stationnement, respect des arrêtés municipaux, secours à la personne et capture d'animaux, tout ce qui fait le quotidien d'une cité... et de quoi largement remplir les journées !

Résultats de la collecte 2020 de la ligue contre le cancer

Chers Seloncourtois, nous sommes heureux de vous annoncer que le montant de la collecte 2020 effectuée au profit de la ligue contre le cancer a atteint le montant de 23 713€.

Nous tenons donc à remercier tous les bénévoles ainsi que tous les Seloncourtois ayant contribué à cette cause. Votre générosité permet d'aider les malades. Merci pour vos dons.

Retrouvez toutes les informations de la ligue contre le cancer sur <https://www.ligue-cancer.net/>



Moment de recueillement pour le 19 mars

Le vendredi 19 mars en fin d'après-midi, c'est en comité restreint, pour raisons sanitaires, que la ville de Seloncourt a honoré la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Cette journée nationale du 19 mars marque la date du cessez-le-feu en Algérie, suite à la signature la veille des accords d'Evian. Conformément aux recommandations sanitaires, la cérémonie s'est tenue sans public, seuls quelques élus locaux et anciens combattants étant présents. Après la montée des couleurs et l'allumage de la flamme de l'espoir, Jean Bilquez, président de la section du Souvenir Français, a donné lecture du message national de la FNACA. Puis Françoise Paicheur, adjointe au Maire, a lu le message de Geneviève Darrieussecq, Ministre délégué auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Le Maire Daniel Buchwalder et François Balland, président de la section locale de la FNACA ont ensuite déposé une gerbe au pied du monument aux Morts. Après la sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise ont clôturé ce moment d'hommage et de recueillement.



Hommage aux morts de la Seconde Guerre Mondiale

C'est avec la même formule sanitaire et quasiment les mêmes protagonistes que le 76ème anniversaire de l'armistice du 8 mai 1945 a été célébrée. Les élus et les présidents des associations d'anciens combattants ont tenu à rendre hommage aux soldats tombés pour défendre la nation. Le protocole de clôture habituel a lui aussi été respecté.



Françoise Paicheur

1^{ère} Adjointe en charge des affaires sociales et familiales - personnes âgées - logement / Vice-présidente du CCAS.

« Voisins et solidaires », c'est le titre du nouveau dispositif mis en place par le CCAS de Seloncourt pour développer des actions de solidarité de proximité. Une grande campagne d'information a été développée sur cette belle initiative.

Seloncourt.comm : Comment est née cette action baptisée « Voisins solidaires » ?

Françoise PAICHEUR : « Pour les personnes isolées et les plus démunies d'entre nous, la période de pandémie que nous connaissons depuis un an et demi est encore plus dure à supporter. Au-delà des problèmes médicaux et financiers peut s'ajouter ce manque de lien social que le contexte sanitaire a généré, cette peur renforcée du lendemain ou tout simplement du moment présent. Lors du premier confinement de mars 2020, on a noté un bel élan de solidarité pour répondre à une foule de demandes de gens qui s'affolaient, d'où l'idée qui a germé de pérenniser cette démarche citoyenne contribuant à développer le bien vivre ensemble et à renforcer les liens sociaux. »

Seloncourt.comm : Qui est à l'initiative de cette opération ?

Françoise PAICHEUR : « Le Centre Communal d'Action Sociale a créé un groupe de travail composé de membres du Conseil d'administration et renforcé d'agents communaux de la structure qui, mieux que personne, connaissent la problématique des personnes en difficultés puisqu'ils les côtoient au quotidien. Nous avons fixé le cadre général de cette action au cours de plusieurs réunions successives, avec le souci de formaliser un fonctionnement qui pourrait aller au-delà de la période de pandémie, mais aussi lors des épisodes de canicule ou tout simplement dans la vie de tous les jours ».

Seloncourt.comm : « Concrètement, quel sera le rôle du voisin solidaire ?

Françoise PAICHEUR : « Les possibilités d'aides aux personnes concernées sont multiples, faire les courses, du petit bricolage, du dépannage informatique. Ce peut être aussi l'accompagnement

à la promenade ou à des rendez-vous médicaux, le déneigement, des voyages à la déchetterie... ou tout simplement changer une ampoule ! Mais nous veillerons à ce que les interventions ne soient pas concurrentielles pour des professionnels, par exemple pour la garde d'enfants ou la taille de haies. Dans ce cas, la mission du voisin solidaire sera tout simplement d'orienter les demandeurs vers les bons interlocuteurs. Pour les personnes âgées notamment, ce pourrait être une sécurité dans la mesure où elles sont souvent victimes de malveillance. »

Seloncourt.comm : « De combien de personnes avez-vous besoin ?

Françoise PAICHEUR : « L'objectif est de créer un réseau qui pourrait, idéalement, mailler toute la ville, avec une dizaine ou une douzaine de voisins solidaires pouvant intervenir dans leur quartier respectif, à la demande du CCAS qui, tout du moins au départ, centralisera toutes les demandes. Par le passé, nous disposions d'un réseau de solidarité, mais il s'est étioilé au fil du temps. L'arrivée de la pandémie a montré que la solidarité est plus que jamais nécessaire car les services municipaux ne peuvent pas tout faire et certaines interventions ne font pas partie des attributions des agents communaux. Le voisinage peut donc être une ressource précieuse pour assurer aux aînés et au plus fragiles une meilleure qualité de vie. »

Seloncourt.comm : « Et quelle est la procédure pour s'inscrire en tant que voisin solidaire » ?

Françoise PAICHEUR : « Depuis le début de la pandémie, de nombreux Seloncourtois ont fait preuve d'une belle solidarité pendant les confinements successifs, ils peuvent poursuivre leur engagement en adhérant au dispositif « Voisins et solidaires ». Pour cela, il suffit de se faire connaître au CCAS de la

Mairie de Seloncourt au 03.81.34.11.31. Après un entretien, le candidat devra signer une charte de bonne conduite qui définit notamment une démarche respectueuse des personnes, du principe de confidentialité et du respect de la vie privée. Le soutien apporté par un voisin solidaire est un engagement mutuel qui rassemble les deux parties dans la volonté d'entraide et de bienveillance. Une carte sera délivrée au voisin solidaire et son engagement sera bénévole. »





Comment participer à l'initiative «Voisins & Solidaires»

Il suffit de vous faire connaître au CCAS !

Des membres du Conseil d'administration seront chargés de recevoir les volontaires pour intégrer le dispositif voisins solidaires. Ensuite, ils remettront aux personnes volontaires une carte de visite leur permettant de se présenter lors du premier contact chez une personne qui aura fait appel à un voisin solidaire. Enfin, vous devrez signer une charte de bonne conduite si vous souhaitez adhérer à ce dispositif !

CONTACTEZ LE CCAS :

03 81 34 11 31

contact@mairie-seloncourt.fr



EXPRESSIONS POLITIQUES

SELONCOURT AVENIR

Si les réseaux sociaux et autres supports de communication sont, pour la plupart du temps, des atouts majeurs pour conforter les liens sociaux qui nous sont si chers en cette période de crise sanitaire, ils peuvent aussi être le théâtre de propos malveillants. La lecture de certains messages à l'encontre de notre CCAS démontre en effet que de mauvais esprits rôdent sur les réseaux... des esprits manifestement mal renseignés ! Peut-être parce qu'ils ne participent à aucune action de cette noble entité ?

Nous élus de la majorité savons les actions entreprises par les acteurs du CCAS et souhaitons leur dire toute notre reconnaissance. Doté d'un budget de 218 000€ , le CCAS qui a prouvé et prouve encore sa grande réactivité durant la crise sanitaire, conduit bien des actions en faveur des plus démunis : visite des personnes isolées et/ou âgées, organisation du traditionnel repas des anciens, mobilisation des bénévoles pour la distribution des denrées de la banque alimentaire, distribution de bons alimentation, hygiène, loisirs, naissance, anniversaire, Noël, aide au chauffage mais aussi portage de repas à domicile , et tout dernièrement mise en place de l'action SELONCOURT VOISINS ET SOLIDAIRES.

Nous tenons ici à remercier l'ensemble des bénévoles, les agents du CCAS et les services de la ville qui oeuvrent chaque jours en faveur des plus fragiles.

L'occasion nous est aussi donnée pour dire tout notre soutien à

l'ensemble des associations de Seloncourt. Elles aussi vecteurs de lien social, elles ont subi et subissent encore les effets de la crise sanitaire. Elles se sont vues imposées de nombreuses directives et recommandations gouvernementales, ministérielles, préfectorales ou fédérales parfois non comprises ou contradictoires. Nous espérons que cette période ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir et leur souhaitons une reprise d'activité sereine et dynamique.

Le groupe majoritaire Seloncourt Avenir : Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT , Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI-VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Gérard MANCHEC, Alain KMOCH, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Magali MEINIER, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Eric LANUSSE-CAZALE, Léa LEMOINE.



SELONCOURT AUTREMENT, ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La pandémie perdure depuis plus d'un an, avec de multiples conséquences.

Les associations sont à l'arrêt et certaines, dont les ressources sont en forte baisse, seront, sans aide de la commune, menacées de disparition.

Bien sûr, en 2020, elles ont toutes vu leurs subventions majorées de 10%, mais l'absence de distinction des difficultés de chacune aura des conséquences graves pour la survie de celles qui rémunèrent des intervenants.

Dernièrement, les locaux du carnaval de la MPT, de l'atelier de poterie et des Amis du Vieux Seloncourt ont été vandalisés : une catastrophe et une injure au dévouement des bénévoles !

Nous regrettons à ce sujet l'inaction, ou du moins l'invisibilité, du maire et des adjoints concernés. Pas un mot de soutien ou de compassion, aucune aide humaine ou matérielle n'a été proposée

pour nettoyer les dégâts et effacer les horreurs tracées sur les murs de locaux pourtant communaux.

C'est un triste et inquiétant message envoyé par la municipalité aux associations concernées.

Nous saluons l'initiative « Rallumons les étoiles ».

Proposée à plusieurs reprises par nos élus, toujours rejetée par la majorité, sa mise en place définitive devrait générer, outre de multiples effets très positifs sur l'environnement, 20 000€ d'économies par an. Que d'énergie et d'argent perdus, mais, mieux vaut tard que jamais.

Seloncourt Autrement, Écologique et Solidaire :
Denis TISSERAND, Sylvie WERNY,
Christian TOITOT, Sophie GEHIN,
Sergio BEE.

Contact : elus@seloncourt.org.
Site internet : Seloncourt.org



Le mariage en diamant de Jean et Ginette

En janvier, le Maire Daniel Buchwalder a reçu Jean et Ginette Daguet à l'occasion de leurs noces de diamant. Soixante années de mariage, ce n'est plus très fréquent de nos jours et M. Buchwalder a mis en valeur ce couple qui s'est unit le 7 janvier 1961 à la Mairie de Belfort. Ce jour-là, Jean Daguet, 26 ans, avait uni sa destinée à Ginette Flajeolet, 20 ans. D'abord installés à Valentigney, M. et Mme Daguet sont ensuite venus s'établir à Seloncourt, le couple donnant naissance à trois enfants, Nadine, Emmanuel et Gilles. Trois petits-enfants et un arrière-petit-enfant sont venus agrandir le cercle familial. Soixante ans après, Jean et Ginette ont renouvelé leur serment de mariage et fêté cette union couleur diamant, malheureusement en petit comité compte tenu de la situation sanitaire. Nous leur adressons nos plus vives félicitations.

Bilan de l'état civil

DÉCÈS

1er décembre 2020 : Daniel PICHELIN
4 décembre 2020 : Françoise WANNER
7 décembre 2020 : Paulette CHOCHARD née PETREQUIN
8 décembre 2020 : Josette BIELASIK née VERGON
8 décembre 2020 : Marguerite MAILLARD-SALIN née BOUVERESSE
12 décembre 2020 : Yvette ELGER née CROCETTI
16 décembre 2020 : Jean-Paul ANTOINE
21 décembre 2020 : Pascal PAYEN
22 décembre 2020 : Jean-Jacques PINELLI
29 décembre 2020 : Jean-Louis GÉRARD
09 janvier 2021 : Sylvie DESBIENS
11 janvier 2021 : Pierre PELLOUX-PRAYER
12 janvier 2021 : Moulouk MECHERI
15 janvier 2021 : Marcel CHAPPUIS
16 janvier 2021 : Georges CICCARDINI
18 janvier 2021 : Michel MAILLARD-SALIN
22 janvier 2021 : Jacques SCHEPARD
29 janvier 2021 : Christian BURGUY
1er février 2021 : Huguette SEGESSER née PETITGIRARD
04 février 2021 : Aïcha NACER née BESSOUL
04 février 2021 : Marcel MINY
04 février 2021 : Emmanuel METTEY
19 février 2021 : André LEVREY
20 février 2021 : Mariette GAUTHERAT née GAUFFROY
23 février 2021 : Marie-Rose RAYMOND née GRANGIER
27 février 2021 : Jean-Pierre SCHMIDT
28 février 2021 : Bernard FRIOT

09 mars 2021 : Jean-Claude NAGELEISEN
10 mars 2021 : Philippe ZUBER
17 mars 2021 : Andrée LÉMANN née THOMET
29 mars 2021 : Daniel JACQUOT
30 mars 2021 : Pascal PANOUX
07 avril 2021 : Laurent FORESTI
09 avril 2021 : Monique BOUQUET née GODFROY
14 avril 2021 : Jeannine MARAMOTTI née QUÉLET
16 avril 2021 : Lucile SCHARFF née GUYENNOT
17 avril 2021 : Anne-Marie LEMAIRE née DAMOUGEOT
18 avril 2021 : Sandrine MARGERARD

NAISSANCES

16 décembre 2020 : Lola BOUSSARD
26 décembre 2020 : Simon ROCH
1er février 2021 : Tom CLAVIERE
14 février 2021 : Oriane MOULIERES
20 février 2021 : Lya POIROT

MARIAGES

13 février 2021 : Michel SCHOUVER et Zahra BOUKOUCH

La piste cyclable sur les rails

Le projet de piste cyclable entre Audincourt et Hérimoncourt a été inscrit au budget 2020 de Pays de Montbéliard Agglomération. Ce vaste projet qui s'étend sur un linéaire de 5,48 km, d'un coût de l'ordre de 1,9 million d'euros, a été programmé sur la période s'étendant de 2020 à 2023 et les élus seloncourtois se sont battus pour que la vallée du Gland, longtemps oubliée, soit enfin desservie.

A ce jour, le premier tronçon reliant le stade Prudat d'Hérimoncourt et l'entrée de Seloncourt, sur 2,21 km, a déjà été réalisé. L'étape suivante sera la traversée de la ville de Seloncourt, essentiellement en milieu urbain, avec un premier tronçon de la rue de Berne à la rue du Général Leclerc (au niveau du parking du Centre Culturel), puis un tronçon depuis le centre-ville jusqu'à la sortie de la ville côté Audincourt.

Le premier de ces deux tronçons devrait être entrepris à l'automne prochain, le second sera réalisé en 2022, après que la commune ait réalisé les travaux d'enfouissement des réseaux et d'installation du nouvel éclairage public sur la rue d'Audincourt (travaux prévus cette année). L'opération devrait se terminer en 2023 avec la rue de l'Industrie et la rue de la Pâle.

Le projet de cette piste cyclable traversant la ville n'a pas été simple à construire. Il est à l'étude depuis plusieurs années et si c'est Pays de Montbéliard Agglomération qui en assure le financement, c'est bien la commune qui a défini le tracé en devant prendre en compte les contraintes locales. La réalisation de la piste sur les hauteurs de Seloncourt était difficilement réalisable et l'idée de passer par le parc de la Panse a été abandonnée, le site étant fermé la nuit. En outre, un couloir grillagé au milieu du parc aurait incontestablement dénaturé le secteur.

Sécurisation en première ligne

Du même coup, avec le tracé en ville, il a fallu composer avec la présence des nombreux commerces. La chaussée n'étant pas très large, il convenait notamment de conserver des places de stationnement pour desservir ces commerces et trouver la meilleure articulation pour qu'automobilistes, cyclistes et piétons puissent cohabiter au mieux.

La piste sera sécurisée et sécurisante grâce à des bordures en granit qui délimiteront clairement l'espace dévolu aux cyclistes. A priori, sur l'ensemble du tracé seloncourtois, les usagers devront traverser la chaussée à trois reprises, vers le bureau de Poste, à hauteur du parking du Centre Culturel et à proximité du rond-point des engrenages. A noter que la traversée au niveau du parking du centre culturel sera facilitée par l'installation d'un feu tricolore.

En parallèle à l'aménagement de cette piste cyclable, Pays de Montbéliard Agglomération aménagera la ligne 3 du THNS (Transport à Haut Niveau de Service) et les nouveaux arrêts de bus seront construits en même temps.



La lecture à la portée de tous

Donner envie de lire, c'est le credo de la médiathèque de Seloncourt. Avec le dispositif « Facile à lire », c'est encore plus facile avec une sélection de documents.

Avec le soutien du ministère de la Culture, la direction du livre et de la lecture a mis en place cette opération « Facile à lire » à laquelle la médiathèque de Seloncourt s'est associée. La base du projet est de mettre à disposition des adultes un espace dédié (comportant le logo de l'opération) à des documents faciles à lire classés en trois catégories : facile à lire 1 qui permet d'apprendre les mots et lire des phrases courtes dans des ouvrages largement illustrés avec peu de texte, facile à lire 2 proposant des récits courts et simples, avec des visuels présents sur certaines pages et facile à lire 3 avec des récits pouvant aller jusqu'à 200 pages, mais comportant des chapitres courts, des phrases et un vocabulaire simple et une typographie confortable. Les documents de chaque niveau sont identifiés par un autocollant spécifique.

A noter que de nombreux livres sont doublés de leur adaptation en film ou d'un CD audio dans lequel le livre est lu par un comédien.

Les documents du dispositif Facile à lire s'adressent aux personnes qui souhaitent renouer avec la lecture mais aussi aux personnes lisant sans problèmes mais qui ne souhaitent pas y consacrer trop de temps. Quant aux « curieux », ils découvriront de vrais trésors dans les ouvrages illustrés pour adultes.



Pour constituer cet espace, un investissement de l'ordre de 5 000 € a été nécessaire et la dépense a été intégralement prise en charge par le Collectif régional des arts et de la culture (CRAC). La médiathèque a ensuite travaillé pour trouver des références répondant aux critères des documents « faciles à lire ». Désormais, une étagère dédiée est en place à l'entrée et un peu plus de 200 livres, répartis en trois niveaux de difficultés, sont disponibles. D'après Véronique Herren, responsable de la structure, ce rayon est appelé à se développer car le nouveau service a recueilli un vif succès dès son lancement.

Prix Alice 2021 : c'est parti !

Chaque année, un jury élit le livre lauréat à partir d'une sélection d'ouvrages que les participants s'engagent à lire dans l'année. Pour cela, la médiathèque dispose de quatre exemplaires de chaque titre pour que les livres « tournent » parmi les lecteurs du jury. Le prix Alice 2020 n'a pas été comme les autres en ce sens que les conditions sanitaires ont empêché l'organisation du traditionnel petit déjeuner convivial au terme duquel, après des échanges passionnés, les membres du jury votent à bulletins secrets pour désigner le livre gagnant. Un fonctionnement un peu « en mode Goncourt »... sans le grand restaurant !

Cette année, les 23 membres du jury 2020 ont donc voté oralement, par mail ou en déposant leur bulletin dans une urne prévue à cet effet. Avec cinq voix, deux titres se sont détachés des autres ouvrages, en l'occurrence « De pierre et d'os » de Bérangère Cournut et « Opus 77 » d'Alexis Ragougneau.

Véronique Herren, la responsable de la structure, regrette bien évidemment que cette édition du prix Alice se soit déroulée un peu « à huis clos », cette animation n'ayant pas fait exception à l'appauvrissement des interactions sociales. Cependant, elle part du postulat que l'édition 2021 se déroulera dans de meilleures conditions et qu'elle pourra se terminer de manière chaleureuse

autour d'un bon petit déjeuner partagé. La nouvelle sélection vient d'être communiquée, les responsables de la médiathèque espèrent mobiliser de nombreux lecteurs pour ce nouvel opus.

Renseignements et inscriptions à la médiathèque Alice Boname au Centre Culturel Cyprien Foresti, téléphone : 03.81.36.13.47.

Voici les sept ouvrages faisant partie de la sélection du prix Alice 2021. **Les membres du jury s'engage à lire ces ouvrages avant le mois de janvier 2022, l'élection du lauréat étant programmée le 29 janvier 2022 à la médiathèque.**

La sélection 2021

Les Funambules de Mohamed Aïssaoui
 L'enfant céleste de Maud Simonnot
 Le fil rompu de Céline Spierer
 La cuillère de Dany Héricourt
 Les nuits d'été de Thomas Flahaut
 Requiem pour une apache de Gilles Marchand
 L'oasis de Simon Hureau.

LES COMMERÇANTS

Soulager ses douleurs avec le CBD



A 20 ans, Thomas Bernard a déjà lancé sa propre affaire... à deux pas de celle de son papa Gilles, patron du bureau de tabac de la rue Leclerc. Ce jeune entrepreneur a créé une affaire inédite à Seloncourt, un magasin commercialisant des produits à base de CBD, une molécule faisant partie de la famille des cannabinoïdes, issus de la plante de chanvre. Mais attention, tout ce que vend Thomas est parfaitement légal ! Ses produits ne contiennent pas (ou très peu) de THC, la substance que l'on retrouve dans le cannabis. Du coup, ils sont même bons pour la santé...

Thomas Bernard explique que ses produits se présentent sous différentes formes, huiles et crèmes (pour des massages par exemple), fleurs (pour des infusions), résines et graines de collection,... Et ils agissent pour une foule de maux, en tant qu'anti-inflammatoires ou anti-douleur, contre le stress et l'anxiété, l'épilepsie ou la maladie de Parkinson. En fait, le cannabidiol est le composant vertueux du cannabis, c'est la raison pour laquelle en médecine, il est utilisé pour traiter et soulager différentes maladies et leurs symptômes.

Il propose également des produits alternatifs avec les mêmes propriétés sous forme de biscuits, de cookies, de sucettes et de bonbons. Il existe même des produits du même type pour le bien-être des animaux ! D'après lui, on connaît depuis longtemps les bienfaits de cette molécule mais, en France, on a tardé à accorder les autorisations pour permettre de la commercialiser. A titre personnel, souffrant de problèmes d'insomnie, il a réglé son problème avec le CBD... et c'est ainsi qu'est née sa passion pour ce produit dont il entend faire bénéficier sa clientèle.

Au sortir d'une école de commerce qui ne lui plaisait plus, il a travaillé quelque temps au bureau de tabac de son père, apprenant ainsi les rudiments du commerce. Il vient donc de se lancer seul dans cette aventure, après avoir repris les vastes locaux de l'ancienne banque CIC où il a astucieusement conservé le cadre, notamment les équipements de sécurité, qu'il s'agisse des guichets vitrés ou du coffre-fort qui abrite désormais les produits.

Et pour aller encore plus loin, Thomas a baptisé quelques-unes de ses plantes et fleurs des noms des plus grands bandits de l'histoire, Jacques Mesrine, Albert Spaggiari, Pablo Escobar ou encore Al Capone...

Bestown Bank, 103 rue du Général Leclerc. Tél. : 06.28.46.61.06. Ouvert en temps normal (hors confinement ou couvre-feu) du lundi au samedi de 10h à 19h. Facebook « Bestown Bank ».

Diane Coiffure, Salon Elle et Lui



Diane Schmitt, la propriétaire du salon de coiffure portant son prénom près de la place de la Mairie vient de déménager. Mais elle n'a pas eu un grand trajet à effectuer puisqu'elle a repris le salon précédemment occupé par sa confrère qui tenait le Salon Coup ci Coup ça à quelque trois cents mètres de là, toujours sur l'avenue du Général Leclerc. Installée à Seloncourt depuis treize ans, Diane Schmitt coiffe hommes, femmes et enfants dans une ambiance conviviale et avec professionnalisme.

Diane Coiffure, Salon Elle et Lui, 103 avenue du Général Leclerc à Seloncourt. Tél. : 03.81.36.72.44. Ouvert du mercredi au samedi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h30 (fermé le lundi et le mardi).

Pressing du Centre



Le pressing de l'avenue du Général Leclerc était fermé depuis le départ en retraite de sa propriétaire, Marie-Christine Bernard. Il vient de rouvrir ses portes avec un nouveau gérant aux commandes en la personne de Erkan Kapusuz qui, après avoir donné un coup de rafraîchissement aux vastes locaux, propose désormais toute une panoplie de services : pressing à sec, blanchisserie écologique avec des produits biodégradables, repassage, couture et retouches de vêtements. Très prochainement, M. Kapusuz disposera également d'une machine spéciale pour nettoyer les tapis et une deuxième arrivera en avril. Ce matériel d'envergure imposante permet de laver, essorer et sécher tous types de tapis.

Pressing du Centre, 102 avenue du Général Leclerc à Seloncourt. Tél. 03.81.37.08.80. Ouvert du mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, vendredi de 8h à 17h30 (non stop) et samedi de 8h à 12h.

La Couture de Clairette

Claire Dubail a lancé sa micro-entreprise il y a bientôt trois ans. Elle propose donc de multiples articles, sacs (*sacs à main ou de voyage*), cabas, trousse, pochettes, pochons, en travaillant différentes toiles de coton, le simili-cuir, le velours, ainsi qu'une multitude de galons, de dentelles et accessoires. Chaque création est unique, 100% fait main et personnalisable selon l'envie des clients. Elle travaille également à la demande, suivant les souhaits de ses clients qui lui commanderont par exemple une pochette d'une taille précise, avec une couleur bien particulière et dans une matière définie.

Depuis la crise sanitaire, elle ne peut malheureusement plus se faire connaître dans les différents salons et marchés auxquels elle participait. En attendant le retour à la vie normale, elle mise sur son site internet, qui lui a déjà permis d'envoyer des articles un peu partout (dont la Guadeloupe), mais également sur les réseaux sociaux... et le bouche à oreille !

La Couture de Clairette, 11 rue de Vandoucourt à Seloncourt. Tél. : 06.71.61.62.42. E-mail : claire@lacouturedeclairrette.fr. Site internet : www.lacouturedeclairrette.fr. Page facebook : la couture de clairette.



Le rendez-vous des vapoteurs

Déjà implanté avenue Aristide Briand à Audincourt, Eric Chavanne a agrandi son réseau et s'est installé début septembre à Seloncourt. OHM Vaping est l'enseigne de ceux qui veulent arrêter de fumer... des cigarettes classiques ! Surfant sur la vague, l'enseigne commerciale des cigarettes électroniques (*appelées aussi articles de sevrage tabagique...*) et tous les produits qui vont avec (*recharges et consommables*), environ 300 références disponibles sur Seloncourt, « des produits français » précise Eric Chavanne.

Près de l'entrée, les clients trouveront également un distributeur à liquides : il suffit d'acquiescer un flacon vide et le vendeur vous le remplira avec le parfum de votre choix, à un prix forcément encore plus intéressant.

La particularité du point de vente de Seloncourt est l'installation d'un service « Drive » : le client passe sa commande par téléphone et vient la récupérer, il peut même venir sans avoir préalablement commandé. Et sans même sortir de sa voiture, il reçoit et règle sa commande, une « perche » spéciale, créée pour l'occasion, permettant de lui remettre ses produits par la fenêtre !

Autre innovation, et pas la moindre, la présence d'un distributeur de produits à l'extérieur du magasin : autrement dit, plus de panne de produits, ce distributeur est disponible sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre !

Vous bénéficierez enfin de la compétence, des conseils et du sourire de Jennifer et Yann, qui assurent l'accueil du magasin seloncourtois.

Ohm Vaping, 22 rue du Général Leclerc à Seloncourt. Tél. : 03.63.02.50.86. Ouverture le lundi de 13h15 à 17h45 et du mardi au samedi de 10h à 12h et de 13h15 à 17h45. ohmvaping.fr.

Se sentir mieux avec la sophrologie

Depuis le mois d'octobre, Véronique Morel a installé son cabinet de sophrologie dans un vaste local au rez-de-chaussée du bâtiment de la Fonderie. Après une formation de trois ans, plusieurs années d'expérience et dix années de bénévolat dans le domaine du cancer, de la fin de vie et du deuil, elle a décidé d'apporter aux autres tout le bienfait qu'elle a retiré de la sophrologie dans les épreuves de la vie qu'elle a connues.

En résumé, la sophrologie est la gestion du stress et des émotions. Cette science fournit des outils (*la respiration, comment s'ancrer au sol...*) pour assurer un « mieux-être » au quotidien, mais aussi un « plus-être ». La mission du praticien est d'accompagner le patient dans sa démarche, quelle que soit sa problématique, un burn-out, une dépression, une maladie, un deuil ou tout simplement la préparation d'un événement particulier. Après quelques séances, le patient est alors capable d'utiliser seul ces outils, puis de les intégrer en parfaite autonomie.

Mme Morel précise cependant qu'elle n'est pas une « magicienne », avouant « Je ne peux aider personne, je ne fais qu'aider les gens à s'aider eux-mêmes... ». Ce n'est que par la voix qu'elle intervient. Avec la sophrologie, elle suggère des exercices à ses patients, conscients, qui choisiront eux-mêmes le chemin qu'ils souhaitent prendre. De même, elle dit qu'il ne faut pas croire à la sophrologie, mais la découvrir. C'est la raison pour laquelle, à la demande, elle propose des séances de découverte (*la première est gratuite*) en petits groupes (*quatre personnes au maximum*). Des séances individuelles sont également possibles. En mode confinement, Mme Morel peut même intervenir par visioconférence.

Véronique Morel, sophrologue, 2 rue de la Fonderie à Seloncourt. Sur rendez-vous. Tél. : 06.50.28.98.47. E-mail : morel.veronique@yahoo.com. Site internet : morel-sophrologue.fr



LES COMMERÇANTS

L'esprit zen avec Lys Beauté

Après avoir exercé rue Viette, Nathalie Zacher a transféré son institut de Beauté en novembre 2017 au n° 5 de la rue du Centre. Chez Lys Beauté, vous trouverez des prestations telles que les soins du visage, les soins du corps, les épilations, la manucure, le maquillage,... Nathalie commercialise également des minéraux sous forme de pierres brunes, roulées, ainsi que des bracelets et des pendentifs. Très prochainement, l'institut disposera d'une nouvelle marque de soins bio pour le visage et le corps afin de vous accompagner dans vos soins au quotidien.

Nathalie Zacher ne cesse de se former et de se spécialiser depuis de nombreuses années aux différentes techniques de massage. Même en ces temps difficiles, elle continue ces formations en ligne afin de répondre au mieux aux besoins d'un maximum de personnes en mal-être, en manque d'énergie, stressées ou angoissées. Elle propose à sa clientèle de personnaliser leur massage pour lesquels plusieurs techniques peuvent être employées, afin de répondre aux envies et aux besoins de chacun, le tout avec respect et bienveillance. Outre ses mains, ses huiles et baumes de massage, elle dispose de supports énergétiques d'accompagnement comme le reiki, les minéraux, la pensée positive, les bambous, les bois chantants qui s'invitent merveilleusement bien pour un voyage au pays des sens et du bien-être.

Son expérience, depuis plus de 25 ans, son ressenti, son écoute et sa bienveillance vous permettront de libérer vos tensions, de vous relaxer, de lâcher prise, le tout dans un univers spacieux et zen.

Lys Beauté, 5 rue du Centre. Tél. : 03.81.34.12.98. Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 18h30 (sauf mercredi après-midi) et sur rendez-vous. Toutes les informations sur la page facebook « institut-lys-beauté ».

Aux petits soins des toutous

Après avoir lancé son activité en 2017 dans un mobil-home, Mégane Rotschi vient d'installer « Moby Dog », son salon de toilettage canin, au 33 rue Viette à Seloncourt. Après avoir souffert des deux premiers confinements, son commerce ayant dû fermer en mars et en octobre 2020, elle a pu inaugurer ses nouveaux locaux fin mars dernier, le gouvernement ayant accordé une dérogation d'ouverture à cette activité pour le confinement en cours... à condition que les maîtres ne pénètrent pas dans les lieux et que Mégane récupère les chiens à l'extérieur.

Amoureuse des animaux, titulaire d'un certificat de toilettageur canin, elle est aux petits soins pour ses « clients » à quatre pattes, assurant les travaux de coupe aux ciseaux et de tonte, mais aussi le nettoyage des oreilles, la coupe des ongles et tous les soins liés à l'hygiène. Toutes les races de chiens sont acceptées, du plus petit... au plus encombrant ! Elle commercialise également de nombreux produits et cosmétiques pour les toutous. Et en plus des soins, Mégane leur apporte gratuitement tout son amour !

Moby Dog, 33 rue Viette à Seloncourt. Tél. : 06.25.92.33.27. Ouvert du lundi après-midi au samedi matin sur rendez-vous.

L'AGENDA

5 JUIN

MARCHE POPULAIRE DE LA MPT

11 JUIN

CONCERT À L'ÉGLISE SAINT LAURENT

21 JUIN

FEUX DE LA SAINT-JEAN

25 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE

4 JUILLET

BROCANTE DES AMIS DU VIEUX

SELONCOURT

9-10-11 JUILLET

LES 3 TEMPS DU SWING - FESTIVAL

DE JAZZ

13 JUILLET

FEUX D'ARTIFICES

17 JUILLET

DON DU SANG

CORRESPONDANT DE L'EST

RÉPUBLICAIN

Le nouveau correspondant de l'Est Républicain pour la commune de Seloncourt est désormais Philippe Cenni. Il peut être joint au 06.80.85.78.66 ou par mail à l'adresse philippe.cenni@wanadoo.fr